
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 312 DU 14 JUIN 2023

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence de Collecte des
Paiements et du Recouvrement.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme révisé de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-311 du 14 juin 2023 portant création de l'Agence de Collecte des Paiements et du Recouvrement et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 juin 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence de Collecte des Paiements et du Recouvrement, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Peter RUYUMBU RUKERA**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Mémanton BONI YALLA**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ;

- monsieur **Gérard ZAGRODNIK**, représentant de la Société béninoise d'Énergie électrique ;
- monsieur **Eké Gilles AMOUSSOU**, représentant de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité SA ;
- monsieur **Sylvain A. MIGAN**, représentant de la Société nationale des Eaux du Bénin.

Article 2

Monsieur **Peter RUYUMBU RUKERA** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de Collecte des Paiements et du Recouvrement.

Article 3

Le mandat des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Collecte des Paiements et du Recouvrement est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de l'Économie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.

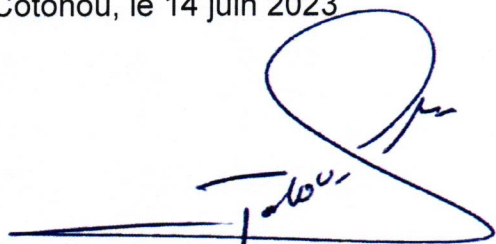
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 14 juin 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État